

**Demande d'un crédit complémentaire de CHF 2'600'000.00 TTC aux préavis
N° 25/6.17, N° 20/5.19, N° 12/3.19, N° 24/6.20 et N° 42/10.20 afin de couvrir les
coûts supplémentaires engendrés par la réalisation des projets de Beausobre**

N° DE PRÉAVIS : 26/9.23



DIRECTION : Municipalité en corps

PRÉAVIS PRÉSENTÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN SÉANCE DU : mercredi 6 septembre 2023

PREMIÈRE SÉANCE DE COMMISSION : mercredi 20 septembre 2023 à 18 h 30 / Salle des Pas perdus, Hôtel de Ville

DEMANDE DE DÉTERMINATION DE LA COMMISSION DES FINANCES : oui

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DU PRÉAVIS	3
2	PRÉAMBULE	3
2.1	Résumé.....	3
2.2	Contexte	4
3	ASPECTS TECHNIQUES	4
3.1	Généralités	4
3.2	Projet Beausobre IV (y compris crédit d'étude).....	5
3.3	Projet Beausobre V (y compris crédit d'étude).....	6
3.4	Aménagements extérieurs (y compris crédit d'étude).....	7
3.5	Points en cours.....	9
3.6	Synthèse des investissements complémentaires	9
4	PRÉAVIS CONNEXES	10
4.1	Étanchéité du parking de Beausobre.....	10
4.2	Restaurant de Beausobre.....	10
5	PLANNING GÉNÉRAL	11
6	ASPECTS FINANCIERS.....	11
6.1	Incidences sur le budget d'investissement	11
7	CONCLUSION.....	12

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis porte sur une demande de crédit complémentaire venant régulariser les dépassements de crédits pour l'ensemble des préavis concernant le site de Beausobre, soit la rénovation de Beausobre IV, la construction de Beausobre V et la réalisation des conduites et aménagements extérieurs du site.

2 PRÉAMBULE

Cette demande de crédit complémentaire fait suite aux préavis suivants :

- [préavis N° 42/10.15](#) – Demande de crédit de CHF 545'000.00 pour l'organisation d'un concours d'architecture pour le site de Beausobre ;
- [préavis N° 25/6.17](#) – Demande d'un crédit de CHF 3'716'000 TTC pour l'étude du 1^{er} lot d'interventions sur Beausobre soit les projets de construction des nouveaux foyers, de rénovation du Théâtre, d'extension du Conservatoire de musique et de transformation des anciens foyers en accueil et restauration ;
- [préavis N° 20/5.19](#) – Demande de crédit de CHF 18'900'000.00 TTC relatif à Beausobre IV pour la reconstruction de l'administration du Théâtre, la rénovation du hall et de la salle de spectacles, la rénovation et l'agrandissement du Conservatoire de l'Ouest Vaudois (COV), la transformation des foyers en Accueil et Restauration en milieu scolaire (AREMS) ;
- [préavis N° 12/3.19](#) – Demande d'un crédit de CHF 18'500'000.00 TTC pour la construction et l'exploitation du nouveau bâtiment de Beausobre V ;
- [préavis N° 24/6.20](#) – Demande d'un crédit complémentaire de CHF 1'300'000.00 TTC au préavis N° 20/5.19 pour couvrir les coûts correspondant au rafraîchissement de l'air du Théâtre et à la ventilation des espaces de cuisine de Beausobre IV ;
- [préavis N° 42/10.20](#) – Demande d'un crédit de CHF 4'840'000.00 TTC pour les aménagements extérieurs du site de Beausobre.

L'ensemble de ces préavis représente un coût total pour le site de Beausobre de CHF 47'801'000.00 TTC.

2.1 Résumé

Depuis le mois d'octobre 2019, le site de Beausobre est en chantier. Les travaux concernent les différents projets découlant des préavis cités plus haut.

Les chantiers de Beausobre IV et Beausobre V ont débuté respectivement au mois d'octobre 2019 et avril 2020 puis le chantier des aménagements extérieurs en avril 2021. Cette durée est conforme, au vu de l'importance des travaux réalisés, la complexité du site (école, théâtre en exploitation, circulation, etc.), et des événements extérieurs imprévisibles survenus.

Ces chantiers sont aujourd'hui terminés et bien que la période dite des travaux de garanties (élimination des défauts qui peuvent apparaître dans un délai de réclamation de deux ans) n'est pas entièrement terminée, la situation financière de l'ensemble des travaux est stabilisée.

La situation financière de l'ensemble des préavis liés à la construction de Beausobre IV et V et de ses aménagements extérieurs a fait l'objet d'une note d'information de la Municipalité à la Commission des finances en mars 2022 et une séance de discussions a eu lieu le 25 avril 2022. Un préavis de crédit complémentaire y était annoncé.

2.2 Contexte

Il est important de rappeler la situation exceptionnelle dans laquelle les chantiers ont pris place. Les chantiers de Beausobre IV et V se sont déroulés durant la période COVID-19, ce qui a engendré des impacts très importants sur les mandataires et sur les entreprises, aussi bien concernant les équipes que sur les matériaux.

À cela s'ajoute les augmentations importantes des coûts de certains matériaux dès 2021. À ce propos, une seconde note d'information de la Municipalité a été transmise en janvier 2023 à la Commission des finances concernant le renchérissement dans le domaine de la construction, ayant des impacts sur de nombreux préavis de plusieurs directions.

Pour Beausobre, la note indique un impact financier direct principalement sur les travaux d'aménagements extérieurs, estimé à CHF 150'000.00 TTC mais aussi des coûts supplémentaires difficilement identifiables pour Beausobre IV et V :

« Bien qu'il n'y ait pas de montant clairement identifiable à ce stade, la direction de projet a reçu plusieurs demandes de majoration des prix liés à l'augmentation du prix des matériaux. Ces demandes ont été pour l'instant refusées car non contractuelles, ce qui a entraîné des discussions difficiles lors du traitement des factures finales et donc des négociations plus compliquées, les entreprises cherchant à compenser les augmentations par d'autres moyens. »

3 ASPECTS TECHNIQUES

3.1 Généralités

Avec l'aide du Bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la revue de l'ensemble des comptes du projet arrêté à mai 2023 permet de prévoir un dépassement global sur l'ensemble des préavis de CHF 2'600'000.00 TTC.

Cette somme représente un peu plus de 5.4 % du montant total des préavis. Techniquement, cela reste un écart admissible au vu de l'ampleur des travaux, de la durée des chantiers ainsi que des événements survenus pendant les travaux.

Cette marge de dépassement avait d'ailleurs été expressément mentionnée par la Municipalité dans le préavis N° 20/5.19 de demande de crédit de construction de Beausobre IV :

- *Conformément aux directives de la Ville, la présente demande de crédit de construction a été élaborée sur la base d'un devis consolidé avec 80 % des soumissions rentrées. Le projet est décomposé par parties d'ouvrage. L'exécution des travaux se fera de manière traditionnelle sans recourir à un prestataire global, type entreprise générale. La mise en soumission, telle qu'effectuée, permet une consolidation du coût de construction à +/- 10 %.*

Tous les chantiers de Beausobre ont été suivis à l'interne par une Commission de construction composée des membres de la Municipalité responsables de la culture, des bâtiments et de l'urbanisme, accompagnés par leur-s chef-fes de service et chef-fes de projet, par la directrice du Théâtre, par la directrice du COV et par les différentes usagères et usagers du site. Celle-ci s'est réunie 46 fois depuis 2020. L'objectif des commissions de construction est de suivre les évolutions des projets et des

chantiers, de valider les choix techniques ayant un impact important sur le projet et de prendre en considération les demandes des utilisatrices et utilisateurs.

3.2 Projet Beausobre IV (y compris crédit d'étude)

Le projet de Beausobre IV visait à créer des bureaux pour le théâtre et le COV, rénover le théâtre, transformer son hall d'entrée avec aménagement d'un bar, créer un nouveau restaurant indépendant ainsi qu'un restaurant scolaire et enfin, à transformer et agrandir le COV.

Ce projet a été devisé à un montant total de CHF 22'195'000.00 TTC (1'995'000.00 CHF pour les études et 20'200'000.00 CHF pour la construction).

Le rénovation-transformation de ce bâtiment existant présente un degré important de complexité, dû aux spécificités techniques d'un théâtre et à la construction existante en béton ne laissant aucune flexibilité. En effet, les chantiers de rénovation, davantage que les travaux de nouvelles constructions, révèlent souvent des inconnues, dans la mesure où il est difficile d'avoir une image exhaustive de l'état du bâtiment existant et de ses fondations.

Les nombreux imprévus résultants de la structure béton et des réseaux techniques existants, ont impliqué des modifications de concepts, qui ont entraîné des coûts supplémentaires importants.

- Dépassement du budget béton, maçonnerie : CHF 800'000.00
- Renforcement de la charpente nécessaire : CHF 105'000.00
- Dépassement du budget chauffage, ventilation : CHF 1'200'000.00
- Infiltrations AREMS (manque d'entretien des drains) : CHF 100'000.00
- **TOTAL** **CHF 2'205'000.00**

L'ensemble des montants ci-dessus représentent des travaux absolument impondérables pour la construction et le fonctionnement du bâtiment Beausobre IV. Certains de ces surcoûts sont directement liés à une défaillance du Bureau d'ingénieurs chauffage, ventilation (cf. chapitre 3.5 point 2).

Durant l'avancement du projet, il est apparu que certains éléments nécessaires à l'exploitation du théâtre et du conservatoire, non compris dans le crédit de base, devaient impérativement être pris en compte. Ces éléments ont tous été validés par la Commission de construction.

- Remplacement des rideaux du COV : CHF 43'000.00
- Modification des sièges du théâtre : CHF 260'000.00
- Équipement d'exploitation théâtre : CHF 27'000.00
- Rafraîchissement des surfaces du sous-sol du théâtre : CHF 30'000.00
- Déménagements : CH 95'000.00
- Stockage du matériel pendant les travaux : CHF 30'000.00
- **TOTAL** **CHF 485'000.00**

L'augmentation de la durée du chantier et les compléments listés ci-dessus ont impliqué des honoraires complémentaires, conformément aux dispositions contractuelles. Il est aussi à noter que

les honoraires d'étude pour les aménagements extérieurs n'étaient pas prévus dans le crédit d'étude, le montant de ces honoraires a donc été réparti sur les projets Beausobre IV et Beausobre V :

• Bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage :	CHF 170'000.00
• Architecte et direction des travaux :	CHF 550'000.00
• Étude aménagements extérieurs :	CHF 70'000.00
• Expertises chauffage ventilation et structure :	CHF 60'000.00
• TOTAL	CHF 850'000.00

TOTAL compléments BIV : CHF 3'540'000.00

Ces compléments ont pu être compensés en partie par l'utilisation du compte divers et imprévus et des recherches d'économies sur le projet. Le compte divers et imprévus, dans le crédit de construction, représentait environ 7 %, ce qui est relativement faible pour un projet de rénovation important, la SIA préconise plutôt entre 10 et 15 % pour ce type de réalisation.

In fine, le dépassement prévisible pour le projet Beausobre IV, y compris études, s'élève à :

CHF 1'750'000.00 TTC

soit 7.9 % du coût de construction.

3.3 Projet Beausobre V (y compris crédit d'étude)

Le projet de Beausobre V visait à créer un nouveau bâtiment sur la base d'un concours d'architecture organisé par la Ville de Morges en avril 2017. Cette nouvelle construction a pour objectif de remplacer les anciens foyers du théâtre et de créer un nouvel espace polyvalent avec plusieurs salles équipées pour recevoir des spectacles, séminaires, conférences ainsi que les séances du Conseil communal.

Ce projet a été devisé à un montant total de CHF 20'221'000.00 TTC, soit CHF 1'721'000.00 pour les études et CHF 18'500'000.00 pour la construction).

Durant l'avancement du projet, il est apparu que certains éléments nécessaires à l'exploitation du nouveau bâtiment, non compris dans le crédit de base, devaient impérativement être pris en compte. Ces éléments ont tous été validés par la Commission de construction afin :

D'optimiser les futurs coûts d'exploitation du bâtiment:

• Sèche-mains à air :	CHF 30'000.00
• Peinture extérieure anti-graffiti :	CHF 50'000.00

D'optimiser l'exploitation technique du bâtiment :

• Équipement pour la télédiffusion du Conseil :	CHF 25'000.00
• Passerelle technique supplémentaire :	CHF 35'000.00
• Redimensionnement des cuisines :	CHF 60'000.00
• Équipement technique complémentaire :	CHF 20'000.00

• Couvert de livraison :	CHF 30'000.00
• Modification du mobilier du Conseil communal :	CHF 10'000.00
• Complément obscurcissement et stores :	CHF 30'000.00
• Refroidissement local électricité :	CHF 30'000.00
• TOTAL	CHF 320'000.00

L'augmentation de la durée du chantier et les compléments listés ci-dessus ont impliqué des honoraires complémentaires, conformément aux dispositions contractuelles. Il est aussi à noter que les honoraires d'étude pour les aménagements extérieurs n'étaient pas prévus dans le crédit d'étude, le montant de ces honoraires a donc été réparti sur les projets Beausobre IV et Beausobre V :

• Bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage :	CHF 170'000.00
• Architecte et direction des travaux :	CHF 160'000.00
• Étude aménagements extérieurs:	CHF 70'000.00
• TOTAL	CHF 400'000.00

Quelques imprévus importants ont également entraîné des surcoûts :

- Changement de fournisseur des poutres préfabriquées (COVID) : CHF 80'000.00
- Modification de la matérialisation des descentes d'eau pluviales : CHF 30'000.00

TOTAL compléments BV: CHF 830'000.00

Ces augmentations grèvent certes le crédit de construction N°12/3.19 mais permettront des économies substantielles dans l'exploitation du bâtiment, ce qui se répercutera de façon positive dans le budget communal. La Commission de construction a donc jugé pertinent d'entrer en matière sur le financement de ces dépenses cohérentes.

Ces compléments sont compensés par l'utilisation du compte divers et imprévus. Le compte divers et imprévus, dans le crédit de construction, représentait environ 2.3%, ce qui est relativement faible pour un projet de construction important ; la SIA préconise plutôt entre 5 et 10% pour ce type de réalisation. On a donc un dépassement prévisible pour le projet Beausobre V, y compris études, de :

CHF 450'000.00 TTC

soit 2.2 % du coût de construction.

3.4 Aménagements extérieurs (y compris crédit d'étude)

Les aménagements extérieurs du site de Beausobre ont été traités par un préavis distinct de celui des constructions au vu de la dimension de l'intervention sur le site. Il s'agissait notamment de repenser cet espace afin de créer une nouvelle place centrale, à la fois lieu de vie, de rassemblement et espace de liaison entre la nouvelle construction et les autres bâtiments notamment celui rénové de Beausobre IV. Les circulations et abords immédiats des bâtiments sont également repensés avec qualité.

Ce projet a été devisé à un montant total de CHF 4'840'000.00 TTC uniquement pour la construction.

Concernant le préavis pour les aménagements extérieurs de Beausobre N°42/10.20, il est nécessaire d'apporter quelques précisions techniques.

En effet, peu de temps avant l'envoi du préavis au Conseil communal, il s'est avéré nécessaire de remplacer les conduites sur le périmètre du chantier et ces nouveaux éléments ont pu être pris en compte dans le préavis. Toutefois, on constate aujourd'hui que toutes les implications résultant de cet ajout n'ont pas pu être entièrement mesurées, ce qui a eu des conséquences sur les coûts et le planning du chantier.

De plus, dans la mesure où les travaux se sont déroulés dans le cadre d'un site occupé (bâtiments scolaires et conservatoire en service, théâtre et CUBE en activité, reprise des festivals et événements), des installations provisoires ont dû être mises en place pendant les travaux de fouilles et d'aménagements extérieurs.

Ces éléments ont entraîné des coûts supplémentaires notamment d'équipement de chantier, de chauffage provisoire, de surveillance du site, de protection du public et sécurisation du site, etc.

En outre, diverses mises en état liées à la co-activité travaux/ occupation du site ont été nécessaires (réfection de l'arrosage du cèdre, réfection cheminements existants suite circulation chantier, etc.).

Enfin, de nombreuses infiltrations d'eau touchant le sous-sol du théâtre à la jonction avec le parking ont révélé une faiblesse de l'étanchéité existante, qui nécessitera d'importants travaux d'étanchéité supplémentaires. Des investigations et interventions d'urgences ont dû être réalisées pour limiter les conséquences des infiltrations, ainsi qu'un aménagement provisoire, non prévu, qui permettra de maintenir l'activité du site jusqu'à réalisation des travaux définitifs.

Surcoût phasage

• Aménagements provisoires théâtre :	CHF 50'000.00
• Phasage divers :	CHF 45'000.00
• TOTAL	CHF 95'000.00

Imprévus, adaptations existant

• Adaptation mur d'angle AREMS :	CHF 25'000.00
• Mise en forme des terrains et stabilisation des fonds :	CHF 65'000.00
• Adaptations réseaux divers :	CHF 240'000.00
• Autre (signalétique routière, adaptations bâtiments...) :	CHF 70'000.00
• TOTAL	CHF 400'000.00

L'augmentation de la durée du projet et les demandes complémentaires listées ci-dessus ont logiquement impliqué des honoraires complémentaires. De plus, une faiblesse de la dalle supérieure du parking a été identifiée, ce qui a nécessité une étude complémentaire.

• Étude de portance de la dalle parking :	CHF 27'000.00
• Sondages :	CHF 20'000.00
• Honoraires spécialistes :	CHF 26'000.00
• Autres travaux d'urgence :	CHF 22'000.00
• Honoraires DT :	CHF 20'000.00
• TOTAL	CHF 115'000.00

TOTAL compléments aménagements extérieurs : CHF 610'000.00

Ces compléments sont compensés par l'utilisation du compte divers et imprévu. On a donc un dépassement prévisible pour les aménagements extérieurs, y compris études, de :

CHF 400'000.00 TTC

soit 8.2 % du coût de construction.

3.5 Points en cours

Un grand nombre de factures ont fait l'objet de négociations entre l'Assistance à maîtrise d'ouvrage les services techniques de la Ville et les mandataires. Grâce à un suivi performant et des négociations serrées, plusieurs demandes ont été largement revues à la baisse.

En complément des négociations avec les entreprises pour valider les dernières factures finales, deux éléments importants pouvant encore faire varier les projections financières sont en cours de discussion :

1. Demande de dédommagement de la Ville de Morges, pour un montant de CHF 1'200'000.00 TTC, concernant les travaux de chauffage ventilation et rafraîchissement (CVCS) de Beausobre IV.
2. Demande d'honoraires complémentaires des architectes de Beausobre IV, en sus des montants contractuels d'ores et déjà payés.

Le bureau responsable du suivi du chantier de Beausobre IV exige un montant supplémentaire d'honoraires de CHF 535'000.00 TTC. À ce stade, la Municipalité reconnaît un dépassement des honoraires mais largement inférieur à celui demandé. Des négociations sont en cours.

Ces deux montants sont en cours de négociation. Le montant des honoraires complémentaires n'est pas comptabilisé dans la présente demande de crédit, car très vraisemblablement compensé par le dédommagement lié au point 1. La Municipalité présentera un décompte final à la Commission des finances et informera la Commission ad hoc de l'avancement des négociations.

3.6 Synthèse des investissements complémentaires

Il est important de souligner une nouvelle fois que tous les investissements supplémentaires sont indispensables au bon fonctionnement du bâtiment et du site. On peut d'ailleurs ajouter que les aménagements extérieurs de Beausobre sont aussi une plus-value importante pour les autres utilisateur·rices de Beausobre et notamment les écoles.

On peut classer ces coûts supplémentaires en deux grandes catégories :

- les imprévus et circonstances exceptionnelles (COVID-19 et inflation des matériaux) ;
- les améliorations de projets.

Les améliorations vont permettre une exploitation plus efficace des bâtiments et des aménagements extérieurs mais aussi d'améliorer le confort d'utilisation et le confort des usagers.

4 PRÉAVIS CONNEXES

4.1 Étanchéité du parking de Beausobre

De multiples infiltrations d'eau ont été constatées pendant et après les travaux, dans le bâtiment du théâtre, sans qu'il soit possible d'en déterminer la cause avec certitude.

Le constat est le suivant :

- le socle du théâtre est touché par la présence permanente d'eau. Un tel phénomène explique les infiltrations au sous-sol du théâtre ;
- l'étanchéité du socle ne correspond pas à un système permettant d'assurer l'absence d'infiltrations en telle situation ;
- le drainage de cette zone est largement inopérant et son concept demeure non documenté et inconnu.

Un concept global d'évacuation des eaux pluviales doit être mis en place. Le rapport d'expertise confirme que la situation appelle une réfection intégrale des couches au-dessus de la dalle. Le traitement de la dalle, des points de vue structurel et étanchéité est un sujet complexe. L'appui d'ingénieur-e civil-e et d'ingénieur-e hydrogéologue est nécessaire pour définir avec précision les interventions à réaliser, et piloter la poursuite opérationnelle des travaux. Enfin, le projet en surface devra probablement être réapprécié.

L'évaluation du coût des travaux est en cours mais n'est pas absorbable par le budget alloué aux aménagements extérieurs de Beausobre (préavis N° 42/10.20). Les travaux de réfection de la dalle de parking et de l'étanchéité devront faire l'objet d'un préavis spécifique ces prochains mois.

4.2 Restaurant de Beausobre

Le préavis de construction de Beausobre IV prévoit de laisser brute la surface du restaurant public, c'est-à-dire qu'à ce jour seul, le gros-œuvre est réalisé.

L'exploitant-e devrait donc équiper entièrement la surface du restaurant (chape, revêtement de sol, techniques du chauffage, de la ventilation, des sanitaires, et la cuisine, mobilier fixe et mobile, etc.), ce qui correspond à un investissement estimé entre un et deux millions par des bureaux professionnels consultés.

Après plusieurs tentatives pour trouver un-e exploitant-e par différentes voies (mandat d'études parallèles; appels à candidatures, contacts individuels privilégiés, mandat à professionnel), les constats sont les suivants :

- une étude réalisée en juin 2022 confirme le potentiel de chiffre d'affaires du site et estime pertinent d'avoir un restaurant dans ce périmètre ;
- cette étude relève clairement que demander un investissement à hauteur d'un million à l'exploitant-e est un frein important ;

- les prestataires de restauration collective ne sont pas intéressés à gérer un restaurant ; il s'agit pour eux d'un autre métier ;
- la période post COVID-19 n'a pas été favorable aux milieux de la restauration.

Le besoin d'avoir un restaurant sur le site est confirmé. Il est nécessaire les soirs de spectacles, mais répond aussi à une demande en journée, pour le corps enseignant, les parents d'élèves, les thés d'enterrement et, c'est nouveau, les locataires du CUBE qui souhaitent manger sur place, lors des journées de séminaires par exemple.

La conclusion est la suivante : toutes les voies pour trouver un-e exploitant-e qui investit entièrement seul ont été explorées, et force est de constater qu'il n'y a pas de résultat.

Dès lors, il apparaît nécessaire pour la Ville d'investir un montant à préciser, afin de réaliser les travaux permettant au futur investisseur de mieux se projeter dans les locaux et de diminuer ses propres investissements. Un préavis sera soumis dans ce sens au Conseil communal de septembre.

5 PLANNING GÉNÉRAL

Les chantiers sont finalisés et sont actuellement en phase « travaux de garanties » qui a une durée de deux ans suite à la réception des ouvrages et qui permet l'élimination des défauts qui peuvent apparaître, sans frais supplémentaires pour la Ville de Morges.

6 ASPECTS FINANCIERS

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

La dépense sera financée par la trésorerie générale et sera imputée par le compte d'investissement N° 3510.42800.5030.00 - CHF 2'600'000.00 TTC. Ce préavis correspond au N° 104.03.06 dans le plan des investissements.

7 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 2'600'000.00 TTC aux préavis N° 25/6.17, N° 20/5.19, N° 12/3.19, N° 24/6.20 et N° 42/10.20 afin de couvrir les coûts supplémentaires engendrés par la réalisation des projets de Beausobre ;
2. de dire que le montant de CHF 2'600'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 86'666.00 par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 août 2023.

au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

Mélanie Wyss Giancarlo Stella